



Héritage chez notaire

Par **L arnaqueur**, le **19/01/2024** à **20:52**

Bsr.

Le père de mon épouse est décédé il y a cinq ans .mon épouse avait un frère décédé aussi il y a 3 an.nous avons appris qu'il était marié.le notaire a bien envoyé plusieurs courriers qui sont revenus. Je voudrais savoir se qui va devenir des 8700 € qui reste sur le compte.?

Les réponses sont les bienvenus.

Par **Isabelle Gauthier**, le **22/02/2024** à **16:57**

Bonjour,

Si je comprends bien, votre beau-père avait deux enfants, votre épouse et son frère, qui est décédé postérieurement.

Si les 8700 euros relèvent de la succession de votre beau-père, ils doivent être répartis par parts égales entre les héritiers de votre beau-frère et votre épouse.

Cordialement,

Par **L 'arnaqueur**, le **23/02/2024** à **07:27**

Bonjour

Merci pour le retour.

J 'ai bien compris que cela doit être redistribuer en part égale , mais vu que le notaire a aucune nouvelle de l 'épouse de son frère, que va devenir cette somme ?

Existe t il un délai ?

Cdt.

Par **Chrysoprase**, le **23/02/2024** à **08:53**

Bonjour

[quote]

Existe t il un délai ?

[/quote]

Le seul délai incompressible est celui pour régler au fisc les droits de succession, qui est de 6 mois. D'après vos messages, c'est une affaire réglée.

Pour répartir les liquidités entre les héritiers, pas de délai, cela peut durer de quelques jours à une éternité, tout dépend de la bonne volonté des héritiers. Pendant ce temps, cette somme dormira sur la CDC (Caisse des dépôts et consignations)